

excessivement bien et sont dans le top mondial au niveau de la prophylaxie.

Au niveau de ma réplique, je voulais évoquer le fait que toute cette série de recommandations, sous forme d'affichage, au niveau basique, et sous forme de confinement, dans la manière la plus élaborée, pour prévenir ces bactéries multirésistantes ne coûte pas très cher. Ce qui coûte le plus cher, ce sont les frottis et le dépistage en interne. Les recommandations du Conseil supérieur de la santé, qui sont sorties en 2019, préconisent, pour les patients à risque hospitalisés, que ces frottis doivent être faits entre une et deux fois par semaine dans chaque unité de soins. Cela représente un coût d'environ 50 euros par frottis. Pour le moment, certains hôpitaux, que je ne vais pas citer, font ces frottis de manière tout à fait gratuite pour les patients. Cela veut dire qu'ils prennent en charge ces frottis. Il ne faudrait pas que, demain, la tentation soit trop grande de le faire payer au patient. Je sais que l'on est dans une matière fédérale, mais à nous d'être attentifs, du côté de la Wallonie, pour que, un jour, la tentation ne soit pas suffisamment grande pour que les patients paient cela à la place des hôpitaux.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ENTAME DE LA RÉFORME DU SECTEUR
DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ (ETA)
POUR L'EMPLOI DES PERSONNES
HANDICAPÉES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'entame de la réforme du secteur des entreprises de travail adapté (ETA) pour l'emploi des personnes handicapées ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, dans le cadre de l'emploi des personnes handicapées, vous vous êtes engagée à mener une réflexion autour du modèle économique et du soutien aux entreprises de travail adapté en leur permettant d'accéder à une série de dispositifs de soutien économique qui leur sont actuellement refusés.

Lors de ma dernière interpellation sur le sujet, au mois de novembre, vous m'indiquiez que, par rapport aux objectifs concrets, vous entendiez les atteindre au cours de ces cinq prochaines années. Il vous paraissait préalablement indispensable de constituer un groupe de travail avec les acteurs en tenant compte de la

réglementation européenne sur les aides d'État puisque, on le sait, c'est une grosse part de la discussion et même un préalable à celle-ci.

Vous me disiez précédemment que vous aviez prévu des réunions sur la problématique des aides d'État fin novembre, début décembre dernier. J'avais dit que je reviendrais vers vous et c'est donc ce que je fais aujourd'hui, en ce début d'année, pour voir si ces réunions ont eu lieu, si le groupe de travail est aujourd'hui bien constitué et sur les rails et si les discussions ont débuté en son sein.

Pourriez-vous faire un premier point sur l'état d'avancement des travaux de ce groupe de travail et du Gouvernement wallon en cette matière ?

Parallèlement à cela, je souhaiterais également vous poser quelques questions supplémentaires.

Tout d'abord, seriez-vous d'accord de soutenir le secteur dans sa réflexion par un financement de l'étude universitaire qui se profile et la journée de réflexion que le secteur souhaite mener ?

Par ailleurs, aujourd'hui, et contrairement à un passé récent, le dossier d'autorisation de travail est à charge de l'ETA. Avant, il était à charge de l'AViQ. Cela peut présenter un certain intérêt, mais cela représente aussi une charge de travail considérable et supplémentaire pour les ETA. Dans ce cadre, envisagez-vous un soutien pour cette charge de travail si les évaluations du dispositif démontrent qu'il faut poursuivre dans cette voie ?

Lors de ma dernière interpellation, certains éléments étaient restés sans réponse et je vous avais dit que je reviendrais vers vous.

Un travail important existe dans les sections d'accueil et de formation, mais elles sont limitées à 120 jeunes. Même chose pour les dispositifs de maintien limités à 160 places. Quel est votre avis sur ces dispositifs ? Comptez-vous les soutenir et leur permettre de se développer ?

On avait également discuté de votre double casquette Emploi et Action sociale. Dans son memorandum, l'EWETA demandait que ses membres puissent avoir accès à des aides, comme les chèques-formation. Ce type d'aide au secteur fait-il partie de vos projets ? Si oui, comment comptez-vous vous y prendre pour répondre à ce souhait ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, merci de suivre ce dossier, ce qui me permet de faire le point sur l'évolution depuis novembre, même

si vous venez avec des demandes complémentaires. Je vais reprendre ce qui a été fait depuis votre dernière interrogation en novembre.

J'ai effectivement parlé d'un groupe de travail, qui a été constitué et qui rassemble des représentants de la Fédération des ETA, des organisations syndicales, de l'administration et de mon cabinet. On a tenu deux réunions, une en décembre et une en janvier. La prochaine réunion aura lieu le mois prochain.

La volonté de l'ensemble des participants est de se focaliser prioritairement sur les modifications réglementaires indispensables – on a eu l'occasion de dire que l'on a un problème sur les aides d'État et un avis juridique –, l'idée étant de voir comment se conformer aux exigences de la Commission européenne en matière d'aides d'État.

Dans un deuxième temps, il s'agira de mener une réflexion plus globale sur les améliorations qualitatives et les adaptations réglementaires nécessaires liées à l'évolution du secteur de l'emploi et du monde économique. La question de l'éventuel accès à d'autres aides sera dès lors abordée dans ce cadre, la priorité étant de voir comment on lève la difficulté juridique qui pourrait être une difficulté majeure si l'on n'arrivait pas à la lever. On doit donc d'abord concentrer tout notre travail là-dessus.

L'AViQ a été chargée par le groupe de travail de rédiger une proposition d'adaptation de la réglementation qui sera discutée lors de la prochaine réunion. Ces adaptations réglementaires sont complexes.

Il s'agit à la fois de répondre aux exigences de la Commission européenne et veiller à assurer un indispensable soutien financier aux ETA liés à l'activité de travailleurs en situation de handicap. Cela requiert le temps de la réflexion et cela ne peut pas, vu la difficulté juridique et la complexité, se réaliser malheureusement en quelques semaines.

Sur la réalisation de l'étude universitaire, là où l'ETA m'a remis au cabinet, tout récemment, une demande de soutien, qui fait l'objet d'un examen, notre première réponse à ce stade, qui faisait l'objet d'une discussion informelle, était dire : « Il faut que l'on agisse de manière convergente et que l'étude ait une plus-value en termes de prospective ». Je n'ai pas encore eu de retour de leur part, mais la discussion allait en ce sens. Éventuellement, la demande sera revue sur base des remarques que l'on avait formulées.

Vous abordez également la question et la demande d'autorisation de travail à charge des ETA. La procédure mise en place s'inscrit dans le processus de sélection des ETA en l'occurrence, donc il incombe logiquement au candidat potentiel de réunir les documents nécessaires, mais l'ETA peut être un soutien dans la démarche.

L'objectif de la démarche est de recentrer l'attention sur les besoins des personnes en situation de handicap, de leur apporter une réponse qui corresponde mieux à leurs attentes, de les accompagner dans leur parcours, en évitant de multiplier les démarches et en améliorant la collaboration entre les bureaux régionaux de l'AViQ et l'ETA.

Sur les sections d'accueil et de formation au dispositif de maintien et à une extension éventuelle, comme je l'ai évoqué lors de la première partie de ma réponse, cela fera l'objet de la réflexion sur les adaptations de la réglementation relative aux ETA qui sera menée dans un second temps.

Voilà un peu l'évolution des choses depuis votre dernière question.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Il est clair que c'est avec l'ensemble du secteur qu'il faut mener cette réforme de la réglementation relative aux entreprises de travail adapté. Il est évident aussi que le secteur doit être rassuré, pérennisé et soutenu. La volonté d'avancer dans ce dossier est encourageante, mais celle du groupe de travail doit l'être aussi et c'est vrai que nous demandons que ce dossier soit une priorité.

J'entends quand vous dites que c'est au bénéficiaire de monter son dossier. On sait que dans les faits ce n'est pas le cas et que ce sont les entreprises de travail adapté et les assistants sociaux qui montent ces dossiers-là. La remarque essentielle qui nous revient, la première remarque qui est faite des acteurs de terrain est qu'il y a cette surcharge de travail.

Dans l'absolu, le fait que ce soit les ETA qui doivent le faire n'est pas un problème, mais le problème est que cela prend le pas sur d'autres charges de travail à effectuer.

J'entends que vous voulez fonctionner étape par étape et que les dispositifs de maintien viendront dans un second temps. Je suppose aussi que la réflexion sur l'accès aux chèques-formations viendra aussi par la suite.

Vous connaissez mon assiduité sur les dossiers qui me tiennent à cœur, je reviendrai vers vous pour avoir plus d'informations.